

HONORAIRES DE LOCATION CHARGE LOCATAIRE

Les honoraires sont partagés entre le propriétaire et locataire pour :

- } La visite
- } La constitution du dossier du locataire
- } La rédaction du bail
- } L'établissement de l'état des lieux*

Les **honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail** sont partagés entre le propriétaire bailleur et le locataire. Toutefois, le montant TTC à la charge du locataire doit être inférieur ou égal à celui imputé au propriétaire et sera plafonné.

SURFACE	PRIX AU M2	
0-40M2	8€+3€*	11€/M2
41-55M2	6,5€+3€*	9,5€/M2
56-70M2	5,5€+3€*	8,5€/M2
71-140M2	5€+2,5€*	7.5€/M2
SUP 140M2	4€+2€*	6€/M2

*Honoraires d'établissement de l'état des lieux (Cf Tableau)

HONORAIRES DE TRANSACTION CHARGE VENDEUR

LISTE DES MISSIONS EXECUTEES PAR L'AGENCE

- estimation, prise de mandat
- Conseils immobiliers
- Communication et publicité
- Recherche et sélection des acquéreurs, Visites du bien, Compte rendu de visites
- Suivi du Mandat et négociation
- Rédaction de l'avant contrat, traitement du séquestre
- Suivi administratif et financier du dossier, accompagnement de l'acte authentique.

PRIX	POURCENTAGE	
Minimum 3000€	-----	Ch/vendeur
0-30 000€	10%TTC	Ch/vendeur
30 001 -75 000€	7%TTC	Ch/vendeur
75 000- 120 000€	6%TTC	Ch/vendeur
120 001 et plus	4%TTC	Ch/vendeur

Barème cumulatif des tranches indiquées ci-dessus.